

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat  
le 16 juillet 2014

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Municipal**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

#### **Séance des 7, 8 et 9 juillet 2014**

**2014 DPVI 1027** Subvention à L'Assemblée Citoyenne des Originaires de Turquie (ACORT, 10e) au titre de l'intégration.

**Mme Myriam EL KHOMRI, rapporteure**

-----

**Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2511-14 ;

Vu le projet de délibération en date du 24 juin 2014, par lequel Mme la Maire de Paris propose une subvention à L'Assemblée Citoyenne des Originaires de Turquie ;

Vu l'avis du conseil du 10e arrondissement, en date du 30 juin 2014 ;

Sur le rapport présenté par Mme Myriam EL KHOMRI, au nom de la 6e Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention de 2 000 euros est attribuée à L'Assemblée Citoyenne des Originaires de Turquie (ACORT, 10e), pour le projet «11ème Festival du Cinéma turque de Paris» (157/ 2014\_02892).

Article 2 : La dépense correspondante, s'élevant à 2 000 euros, sera imputée au chapitre 65, article 6574, rubrique 020, ligne 15003 « Subventions aux associations au titre de l'intégration et des Résidents non communautaires » du budget de fonctionnement 2014 de la Ville de Paris.